



COMMUNE DE BOUCLANS

1 place Edouard CLERC

25360 BOUCLANS

CONSEIL MUNICIPAL du 07 juillet 2023

PROCES VERBAL

Lieu : mairie de Bouclans

Président : Martial HIRTZEL

Secrétaire Christophe AURIOL

Excusé(e)s : M. GRUET, O. POMMEY, S. DENIMAL, G. MICHEL (donne procuration à JM ISABEY), V. SIMONIN (donne procuration à N. DEFRASNE), V. BOUVERESSE.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 09 juin 2023
2. Dépassement de marché pour cour d'école (délibération)
3. Motion de la AMRF sur le zéro artificialisation nette (délibération)
4. Modification des horaires ménage école (délibération)
5. Réponse appel d'offre travaux forestiers Plan de Relance (délibération)
6. Avis communal sur le PLUi suite à l'arrêté du CC du 26 juin 2023 (délibération)
7. Achat d'une parcelle de forêt (délibération)
8. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du 09 juin 2023.

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 09 juin 2023 a été adressé aux conseillers municipaux. **Celui-ci n'appelle aucune observation particulière, il est voté à l'unanimité des présents (12 voix pour).**

2. Dépassement de marché pour cour d'école

Incluse dans le marché initiale construction d'un bâtiment périscolaire la réfection partielle de la cour d'école côté primaire était estimée à un montant de 27552€ HT

Depuis, le projet a évolué et compte tenu des impacts du changement climatique le conseil municipal a décidé de faire procéder à la désimperméabilisation partielle de l'ensemble de la cour, afin de limiter les ilots de chaleur et créer des zones d'ombrage accessibles aux enfants et enseignants. Un travail participatif avec les représentants des parents, enseignants, personnels d'entretien de l'école et élus a permis de valider un projet global qui agrandit la surface accessible d'environ 1/3 et dont la part imperméabilisée (zones de circulation, sous-préau, accès à la cuisine, ...) est inférieure à 45% de l'ensemble.

Ce projet représente un surcoût par rapport au projet initial de 19603,95€ HT.

Les demandes de subvention ont été adressées au titre de la DETR, du Fonds Vert et de C@P 25 (département).

Le devis de l'entreprise titulaire du marché a été adressé aux conseillers municipaux.

(Arrivée Jean Marie Isabey à 19h10)

Délibération 1 : Considérant le projet de désimperméabilisation partielle de la cour d'école validé en conseil municipal du 14 avril 2023, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et pris connaissance du devis des travaux, valide le dépassement de marché pour un montant de 19603,95€ HT à l'unanimité (14 voix pour).

3. Motion de la AMRF sur la zéro artificialisation nette

L'Association des maires ruraux de France tire la sonnette d'alarme sur les risques que soient figés de nombreux espaces ruraux en raison des décisions que s'apprête à prendre l'Assemblée nationale concernant l'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols à travers le vote d'une loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires.

Selon l'AMRF, cette approche fait des collectivités territoriales rurales les premiers responsables de l'étalement urbain. L'AMRF considère qu'il est urgent de concilier l'atteinte des objectifs de sobriété foncière avec celui développement des territoires ruraux et souhaite ardemment que les territoires soient mieux associés aux décisions.

Le texte intégral de la motion de l'AMRF a été adressé aux conseillers municipaux.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la motion proposée.

(Arrivée de Virginie DUEDE FERNANDEZ à 19h15)

Délibération 2 : Après avoir pris connaissance de la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de France, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité (15 voix pour). La motion est donc adoptée.

4. Modification des horaires ménage école

Le contexte lié à l'absence depuis plusieurs mois d'un agent assurant l'entretien des locaux de l'école a été présenté au conseil municipal du 09 juin 2023.

Madame COMPAGNONI a demandé la réduction de ses horaires d'entretien des locaux. Une évaluation conjointe des besoins réels a été menée entre l'entreprise prestataire, la collaboratrice, et les élus.

Consultée préalablement, Madame COMPAGNONI a accepté la réduction d'horaires proposée par la commune. Puis le comité social territorial a été consulté et s'est réuni le 4 juillet 2023.

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

La suppression d'un emploi d'ATSEM à temps non complet à raison de 34,9/35e.

La création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet selon les horaires suivants :

Temps scolaire les lundi, mardi, jeudi, vendredi	De 7h30 à 12h ; de 13h -à17h30
Vacances Toussaint, Noël, Février	9h par période
Vacances Avril	14h sur la période
Vacances été	35h sur la période

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 08 juillet 2023 : Filière : sociale ; Cadre d'emploi : ATSEM ; Grade : ATSEM principale de 1ère classe : la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 478, majoré 415.

Le libellé détaillé de la délibération a été adressé aux conseillers avec les documents préparatoires.

La situation de Madame NICOLET sera examinée lors du conseil municipal de septembre.

Délibération 3 : Après avoir entendu les éléments de contexte présentés lors du conseil municipal du 09 juin 2023 et rappelé lors de cette séance, et pris connaissance du projet de délibération transmis avec les éléments préparatoires, le conseil municipal valide à l'unanimité (15 voix pour) :

- **La suppression d'un emploi ATSEM à temps non complet à raison de :**

34,9/35eme / Filière : sociale

- **Cadre d'emploi : ATSEM / Grade : ATSEM principale de 1ere classe**
- **Rémunération : Fixée sur la base de l'indice brut 478, majoré 415.**
- **La création d'un emploi ATSEM à temps non complet, aux mêmes conditions de cadre d'emploi, de garde et de rémunération selon les horaires présentés.**
- **La suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 14,1/35eme.**

5. Réponse appel d'offre travaux forestiers Plan de Relance

L'ONF a adressé à la commune le compte rendu de consultation relatif au plan de relance 2021, qui a été adressé aux conseillers.

Sur le lot 1 « préparation de la végétation », 1 seule offre reçue de la part de l'entreprise COULET travaux forestiers pour un montant de 14 397,50€ HT.

Sur le lot 2 « fourniture et mise en place de plants, dégagement », 1 seule offre reçue de la part de l'entreprise Pépinière DUCHESNE, pour un montant de 32 021,11€ HT.

Par rapport aux prévisions, le plan de financement des travaux forestiers dans le cadre du plan de relance s'établit comme suit :

Données théoriques du Dossier de subvention		Dépenses réelles engagées / à engager	
Diagnostic et dépôt et suivi dossier subvention	2 530,50 € HT	Diagnostic et dépôt et suivi dossier subvention	2 530,50 € HT
Estimation ATDO (barèmes)	5 465,89 € HT	ATDO ONF	4 867,00 € HT
Estimation Travaux (barèmes)	24 058,15 € HT	Montant des travaux	46 418,61 € HT
Montant de la subvention	23 619,23 € HT	Montant de la subvention	23 619,23 € HT
Autofinancement estimé commune	8 435,31 € HT	Autofinancement commune	30 196,88 € HT

Le conseil municipal a été appelé à se prononcer.

En cas d'approbation, et selon le planning de réalisation, il sera sans doute nécessaire de prendre ultérieurement une décision budgétaire modificative sur le budget bois.

Délibération 4 : Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal est unanime sur la nécessité de réaliser ces investissements dans notre forêt et a approuvé le marché tel que présenté à l'unanimité (15 voix pour) :

- **Sur le lot 1 « préparation de la végétation », 1 seule offre reçue de la part de l'entreprise COULET travaux forestiers pour un montant de 14 397,50€ HT.**
- **Sur le lot 2 « fourniture et mise en place de plants, dégagement », 1 seule offre reçue de la part de l'entreprise Pépinière DUCHESNE, pour un montant de 32 021,11€ HT.**

6. Avis communal sur le PLUi suite à l'arrêté du CC du 26 juin 2023

Avancement des travaux du PLUi :

Les cartes et les OAP Habitat élaborés avec l'appui de l'AUDAB et tenant compte des nouveaux zonages ont été transmis aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires du conseil municipal du 09 juin 2023.

Les remarques faites par la commission communale urbanisme et présentées en conseil municipal du 17 mars 2023 ont été analysées et retenues pour l'essentiel par l'AUDAB telles que figurant sur les cartes citées ci-dessus.

Pa contre, l'OAP Activité économique n'intègre pas la redéfinition à surface égale de l'espace dévolu à la future fromagerie pour tenir compte des périmètres de réciprocité.

Le conseil communautaire a arrêté le PLUi dans la version présentée le 26 juin 2023, à la majorité.

Les personnes publiques associées en ont eu communication le 27 juin 2023, et ont un délai de 3 mois pour rendre leur avis. A l'issue, l'enquête publique durera au maximum 3 mois.

Les supports des conseils communautaires des 22 mai et 26 juin 2023, ont été transmis aux conseillers avec les documents préparatoires.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le PLUi

Délibération 5 : Après avoir pris connaissance des documents adressés, entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal se prononce sur le PLUi de la façon suivante : Avis favorable avec réserve concernant l'OAP sectorielle Économie, Bouclans – OAP 2 1AUem Création d'une zone économie mixte pour la fromagerie, pages 12 et 13.

Objet de la réserve : la zone dessinée n'intègre pas la redéfinition à surface égale de l'espace dévolu à la future fromagerie, tel que convenu lors des différentes réunions et demandé par la commune, pour tenir compte des périmètres de réciprocité et permettre l'implantation de la future fromagerie. Vote à l'unanimité (15 voix pour).

7. Achat d'une parcelle de forêt

La parcelle forestière C 136 ZM6, d'une surface de 0,982 ha, peuplée de jeunes feuillus à dominante chênes et charmes, jouxte les biens forestiers communaux et se trouve disponible à la vente.

Les peuplements sont considérés de qualité moyenne à médiocre, avec une forte dominance de bois de chauffage.

La parcelle représente une faible déclivité, sans desserte interne, avec un passage sur des terres agricoles.

La COFORET a estimé l'ensemble pour une valeur de 4175 euros.

Le conseil propose une offre à 4200 euros suite aux éléments énoncés pour l'ensemble de la parcelle.

Il est précisé que les frais notariaux sont estimés à 700 euros environ et qu'il n'y a aucune obligation de bornage donc aucun frais supplémentaire.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Délibération 6 : Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité (14 voix pour et une abstention – V. BUGNET) le principe de l'acquisition de la parcelle forestière C 136 ZM6 , d'une surface de 0,982 ha, au prix de 4200€, et donne mandat au maire pour faire une offre au vendeur dans ces conditions.

8. Informations diverses

Natura 2000 : réunion avec les agriculteurs

La réunion s'est tenue le 22 juin dernier en présence de la quasi-totalité des agriculteurs de Bouclans (dont la Présidente départementale et le Président national des Jeunes agriculteurs), de 9 élus et d'un représentant de la chambre d'Agriculture.

Les agriculteurs ont pu exprimer leurs inquiétudes à propos du projet d'intégration de Bouclans dans Natura 2000, et apporter les éléments de compréhension de leurs craintes.

En synthèse, les craintes se focalisent sur le durcissement des conditions d'exploitation alors que leur métier est déjà soumis à des règles strictes en matière de préservation de l'environnement, et sur l'absence totale d'information quant aux durcissements futurs annoncés par la DDT et aux parcelles concernées.

Ils ont exprimé leur incompréhension dans la mesure ou de l'aveu des autorités et du comité de pilotage Natura 2000, les espèces à protéger trouvent sur notre secteur des conditions propices à leur existence, ce qui tend à prouver que les conditions d'exploitation agricoles actuelles sont respectueuses de ces espèces. Ajoute à l'incompréhension le fait que la France

dépasse d'ores et déjà les objectifs fixés par l'Europe en matière de zonage Natura 2000. Ils ont demandé à ce que les élus tiennent compte des remarques faites avant de décider. Les élus présents ont été encouragés à poser des questions durant les interventions. La décision sera soumise au conseil municipal de septembre 2023

Délivrance des titres d'identité

Les demandes de passeports et cartes d'identité peuvent désormais être faites, sur rendez-vous, à France Service à Bouclans (à l'agence postale).

Projet éolien de Nancray

Le courrier de la société Opale relatif au projet Nancr'Eole de Nancray a été transmis aux conseillers avec les documents préparatoires. Un exemplaire du Résumé Non Technique de l'étude d'impact environnemental a été déposé en mairie, et est consultable par la population.

Ouverture des souscriptions de dons à la Fondation du Patrimoine pour le clocher de l'église

Le dossier monté auprès de la Fondation du Patrimoine pour la réfection du clocher de notre église est ouvert. Les souscriptions peuvent être recueillies. Des actions de communication seront engagées dès la rentrée.

Sensibilis'Haie

Le projet est porté par la Fédération nationale des chasseurs et cofinancé par l'Office français de la biodiversité. Il consiste à fournir des kits de plantation d'arbres prêts à l'emploi en échange de l'engagement des communes à assurer la préservation de la haie.

Honorariat

L'honorariat a été accordé à Messieurs **Jacky GRUET, Rolland SIMONIN, André BOLE et Yves GUINCHARD**. L'honorariat est une marque de reconnaissance conférée par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant dix-huit ans au moins. L'honorariat de ces anciens maires ou adjoints de notre commune a été demandé par Jean Pierre MARTIN, Président de l'association des anciens maires et adjoints du Doubs.

Parcours du cœur

La Communauté Professionnelle de Territoire de Santé souhaite organiser à Bouclans une journée Parcours du cœur au printemps 2024, en lien avec la fédération Française de Cardiologie. Cette opération de prévention-santé a pour objectif de promouvoir une bonne hygiène de vie et une activité physique régulière, afin de diminuer les risques de maladies cardiovasculaires. Ce pourrait être le 6 avril 2024.

Dates des prochains conseils

Le 15 septembre 2023 à 20h30 ; Le 13 octobre 2023 à 20h30 ; Le 17 novembre 2023 à 20h30.

La séance est levée à 20h30.